



## Vital Oxide

### RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la société

#### 1.1 Identificateur de produit

Désignation du mélange : **Vital Oxide**  
UFI No: QFY9-52E7-F00K-K1TH

#### 1.2 Utilisations identifiées du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Désinfectants non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.  
Désinfectant pour l'hygiène vétérinaire.  
Désinfectant de surfaces en contact avec les denrées alimentaires et aliments pour animaux.

Utilisations déconseillées : -

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Non du fournisseur : Tiarco Chemical Europe GmbH  
Am Gut Baarking 12, 46395 Bocholt, Allemagne

Téléphone : +49 2871 23476-0  
Email : europeansales@trcc.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur : +49 2871 23476-0 (de 8h00 à 17h00 les jours ouvrés)  
France +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA 7j/7, 24h/24)

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification du mélange

*Classification selon le Règlement CLP (CE) n° 1272/2008.*  
Aquatic chronic 3

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

*Étiquetage selon le Règlement CLP (CE) n° 1272/2008.*

Pictogramme : -

Mention d'avertissement : -

Mentions de dangers : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

## Vital Oxide

### 2.3 Autres dangers

Aucun identifié.

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substance

Ce produit est un mélange.

### 3.2 Mélange

Nom	N° de CAS	N° CE	Classification	% composition
Chlorite de sodium	7758-19-2	231-836-6	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412	0.1 < C < 1
Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-18-alkyldiméthyle, chlorures (ADBAC (C12-18))	68391-01-5	269-919-4	Acute Tox. 4, H302 Skin corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 1, H410	0.1 < C < 1
Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyle[(éthylphényl)méthyle] diméthyle, chlorures (ADEBAC (C12-C14))	85409-23-0	287-090-7	Acute Tox. 4, H302 Skin corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 1, H410	0.1 < C < 1

Le chlorite de sodium est le précurseur de la substance active biocide dioxyde de chlore généré à partir du chlorite de sodium par oxydation. Ce mélange est conforme au règlement (CE) 528/2012 et au règlement (CE) 1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette rubrique, voir Rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales :	Demander des conseils médicaux si la victime ne se sent pas bien ou est inquiète.
Après inhalation :	Transporter à l'air frais.
Après contact avec la peau :	Rincer à l'eau en cas d'inconfort.
Après contact avec les yeux :	Rincer à l'eau en cas d'inconfort.
Après ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau.



## Vital Oxide

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de quantités excessives de vapeurs peut provoquer des étourdissements.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : en cas d'incendie, utiliser de l'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone ou un agent sec pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés : aucun identifié.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de feu : ne pas respirer les fumées.

Les produits de décomposition peuvent inclure du chlore et du dioxyde de chlore.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter que les effluents de lutte contre l'incendie ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection individuelle conformément à la Rubrique 8.

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts / eaux de surface / eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement en utilisant un matériau absorbant neutre tel que sable, la terre, la terre de diatomées, la vermiculite. Balayer ou utiliser une pelle. Placer dans un contenant scellé et éliminer conformément aux réglementations locales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubriques 7, 8, 12 et 13.



## Vital Oxide

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter des équipements de protection individuelle conformément à la Rubrique 8.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. S'assurer que la ventilation est adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver les mains après manipulation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant d'origine étiqueté et hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé (< 48 °C) à l'écart de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Emballage recommandé : même type que l'emballage d'origine.

Emballage inapproprié : éviter les emballages métalliques non protégés.

Incompatibilités : ne pas stocker avec des acides.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique 1.2.

### RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune limite européenne et nationale d'exposition professionnelle identifiée en France, Belgique, Luxembourg et Suisse pour les substances dans ce mélange.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux :	Non requis. Lunettes de protection (EN 166) recommandés en cas de transfert.
Protection des mains :	Non requis. Gants recommandés (EN 374) en cas de peau sensible, de contact intensif ou prolongé.
Protection de la peau et du corps :	Non requis. Vêtements de protection recommandés.
Protection respiratoire :	Ventilation suffisante pour éviter l'accumulation de fumées. Porter un équipement respiratoire en cas d'utilisation intensive ou d'utilisation dans des espaces confinés.
Risques thermiques :	Vir Rubriques 6 et 7.
Mesures d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts et les systèmes de drainage menant aux cours d'eau.



## Vital Oxide

### RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide incolore
Odeur :	Légère
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	8 - 9
Point de fusion/point de congélation :	Aucune donnée disponible /0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	100°C
Point éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Densité relative :	1.003 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Propriétés d'explosive :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible

#### 9.2 Autres informations

Aucun identifié.

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Dans les utilisations prévues à la rubrique, les conditions normales de manipulation et de stockage, pas de réaction dangereuse.

#### 10.2 Stabilité chimique

Considéré comme stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées à la rubrique 7, aucune réaction dangereuse.



## Vital Oxide

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Incompatible avec les acides.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées à la rubrique 7, pas de décomposition dangereuse des produits. Voir la rubrique 5 pour les produits de combustion.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë - orale</b>
Toxicité orale aiguë chez le rat : $DL_{50} > 5,000$ mg/kg Les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité aiguë - dermale</b>
Toxicité dermale aiguë chez le rat - Limit Test: $DL_{50} > 5,000$ mg/kg Les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité aiguë – inhalation</b>
Toxicité d'inhalation aiguë chez le rat - Limit Test : $CL_{50} > 2.09$ mg/L Les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosivité / irritation cutanée</b>
Étude d'irritation cutanée aiguë chez le lapin : le mélange n'est pas irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>
Étude d'irritation oculaire aiguë chez le lapin : le mélange n'est pas irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>
Etude de sensibilisation cutanée chez les cobayes (méthode Buehler) : le mélange n'est pas un sensibilisant cutané.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>
Aucune preuve d'effets mutagènes.
<b>Carcinogénicité</b>
Aucune preuve d'effets cancérigènes.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>
Aucune preuve d'effets sur la reproduction.
<b>STOT exposition unique</b>
Aucune donnée disponible.
<b>STOT exposition répétée</b>
Aucune donnée disponible.



## Vital Oxide

### Danger par aspiration

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune donnée d'essai expérimentale disponible pour le mélange. Sur la base des données disponibles, le produit est nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée d'essai expérimentale disponible pour le mélange

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée d'essai expérimentale disponible pour le mélange

### 12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable aux mélanges.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable aux mélanges. Les composants ne remplissent pas les critères.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage non utilisé : Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas rejeter le produit dans les égouts et les systèmes de drainage menant aux cours d'eau.

Emballage contaminé : Les déchets et les emballages contaminés doivent être jetés conformément aux réglementations locales.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.

### 14.1 Numéro ONU

Non applicable



## Vital Oxide

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément au règlement REACH tel que modifié par le règlement (UE) 2015/830. Selon les données disponibles et/ou les spécifications fournies par les fournisseurs en amont, ce produit ne contient aucune substance considérée comme substances nécessitant une autorisation telles que répertoriées à l'annexe XIV (SVHC) et l'annexe XVII du règlement REACH.

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Classe allemande de danger pour l'eau (WGK) : 2

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Explications des abréviations : PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
vPvB: très Persistent et très Bioaccumulable  
Met. Corr. : substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
Acute Tox.: Toxicité aiguë  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves/ irritation oculaire





## Vital Oxide

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cible

Skin corr. : Corrosion / Irritation cutanée

Aquatic chronic 3 : Toxicité chronique Catégorie 3

Texte complet des mentions de danger H et EUH :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Calcul basé sur les données expérimentales et les dangers des composants connus.

Cette fiche de données de sécurité est établie conformément au règlement (CE) n° 453/2010.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles.

Les informations réglementaires données ci-dessus n'indiquent que les principales réglementations spécifiquement applicables au produit décrit dans la fiche de données de sécurité. Il ne constitue cependant pas une garantie pour les propriétés spécifiques du produit et ne doit pas établir une relation contractuelle juridiquement valable.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions complémentaires complétant ce règlement. Reportez-vous à toutes les réglementations ou dispositions nationales, internationales et locales applicables.

Version : 2.0\_FR

Cette fiche de données de sécurité remplace toute version précédente.

Changement dans les sections 1.1, 8.1.

Fin du document - Nombre de pages : 9